



DG BUDG : OPEN SPACE or OPEN MIND ?

Could the Director General of DG BUDG be both deaf and blind?



All members of staff of DG BUDG were invited by its Director General to a Plenary Assembly on 7th May, whose conclusions on adopting open plan offices were seemingly written in advance.

Under the guise of dialogue, the Director General presented - in a very idealised vision - the project of 'open space' for his staff in the near future. Notwithstanding that this radical transformation of the work space is already under way on certain floors of the BUDG building.

Representatives of the LSC (Local Staff Committee) and the CPPT (Committee for Prevention and Protection at Work) were called upon to participate in the Plenary Assembly by DG BUDG colleagues who were worried or even unhappy with the prospect of an open plan office.

The Director-General became annoyed by the pertinence of the questions addressed to him and summarily demanded the staff representatives to leave the room on the convoluted grounds that it was not the proper forum for a debate!

As far as the staff was concerned however, it was indeed a question for debate. An internal survey organised by DG BUDG ([hyperlink](#)) asked the staff to give its opinion about the question (n ° 10) of the possible creation of open plan offices.

Amongst the strangely limited choice of responses allowed by the questionnaire, a majority of 59.92%

Le Directeur Général de la DG BUDG serait-il frappé de surdité et de cécité ?



L'ensemble du personnel de la DG BUDG s'est vu tout récemment invité par son Directeur Général à une Assemblée plénière le 7 mai dont la messe semble pourtant être déjà dite.

Sous couvert de dialogue le Directeur Général y a présenté - dans une vision très idéalisée - le projet d'open-space qu'il destine à son personnel dans un futur proche. Nonobstant de préciser que cette transformation radicale de l'espace de travail verra déjà le jour à certains étages abritant cette DG.

À cette même grand-messe, les représentants du CLP (Comité Local du Personnel) et du CPPT (Comité de Prévention et Protection au Travail) avaient été appelés à participer par des collègues de la DG BUDG inquiets voire mécontents.

Le Directeur général agacé par les questions qui lui étaient adressées a purement et simplement sommé les représentants du personnel de quitter la salle au motif alambiqué que ce n'était pas l'enceinte appropriée pour débattre!

De concertation avec le personnel, il en fut pourtant un moment question. En effet, un sondage interne organisé par la DG BUDG ([hyperlien](#)) afin de recueillir préalablement l'opinion du personnel avait clairement posé la question (n°10) de la création éventuelle de bureaux paysagers (open-space).

Parmi le choix de réponses « fermées » soumises à leur appréciation, une majorité de 59,92% avait qualifié cette idée de « terrible » (entendez « horrible »).

L'Assemblée plénière n'ayant pas permis un dialogue social effectif, un deuxième sondage organisé cette fois par la FFPE a

rated this idea as "terrible", as in dreadful.

As the Director General refused to allow an effective social dialogue in the Plenary Assembly, a second survey, organised this time by the FFPE, was launched for the benefit of the staff of DG BUDG. With a 60% response of all staff, 70% of DG BUDG colleagues expressed their frank opposition to the Open Space project.

In addition to the Director General's manifest denial of democracy in this sham consultation, the non-compliance by the Director General with the internal rules as defined in the 'Housing conditions manual' is even more deplorable. Part 2 of the 'Housing conditions manual' sets out all the details of the consultation procedure to be conducted in this type of situation.

The colleagues in DG BUDG have a good right to be surprised at how little respect their Director General has displayed for the rules of procedure that should have been applied, while they themselves work daily to observe scrupulously the procedures imposed on them.

How can they not be indignant at such deafness and blindness on the part of the Director General who refuses to hear and see the massive rejection by DG BUDG colleagues of this project.

This attitude represents a style of management that staff cannot countenance.

But perhaps the keys to understanding such a mistrust on the part of the Director General of DG BUDG vis-à-vis his staff today are to be found in the pages of the disastrous Kinnock reform. Indeed, and highly ominously, the Director-General of DG BUDG was in 2004 the Head of Cabinet of the Commissioner who gave his name to this reform of the Statute which has sadly marked the history of the Commission. He was thus one of the architects of the reform of the Staff Regulations which has been most detrimental to the cohesion of the staff of the Institutions.

As a worthy spiritual son of the father of this reform, the Director General of DG BUDG seems to want to apply, literally and in spirit, the same authoritarian methods that his illustrious forebear adopted to lead the all too well known Kinnock reform.

Although staff well-being does not seem to be his main concern, we nevertheless call on DG BUDG's Director General to:

- hear and see what was clearly expressed in the two surveys of colleagues on this Open Space project threatening their workspace,

été lancé dans la foulée auprès du personnel de la DG BUDG. Avec une participation de 60%, ce sont 70% des collègues de la DG BUDG qui ont exprimé leur franche opposition au projet d'open space.

Outre le déni de démocratie manifeste de la part du Directeur Général de la DG BUDG dans ce simulacre de concertation, il est plus fondamentalement à déplorer le non-respect par le Directeur Général des règles internes telles que définies dans le Manuel des conditions d'hébergement des services de la Commission – Partie 2 (« Housing Manual ») où sont énoncées toutes les modalités de la procédure de consultation à mener dans ce type de situation.

Les collègues de la DG BUDG sont ainsi en droit de s'étonner du peu de cas que leur Directeur Général a fait du respect des règles de procédure qui auraient dû s'appliquer en la matière, alors qu'eux-mêmes s'emploient à observer scrupuleusement celles que leur travail quotidien leur impose.

Comment ne pas s'indigner face à une telle surdité et une telle cécité de la part du Directeur général à ne pas vouloir à ce point entendre et voir ce que traduit profondément le rejet massivement exprimé par les collègues de la DG BUDG face à la perspective de ce projet.

Cette attitude représente le style de management dont le personnel ne veut pas.

Mais peut-être que les clés de compréhension d'une telle défiance de la part du Directeur Général de la DG BUDG vis-à-vis de son personnel aujourd'hui, sont à rechercher dans les pages de la funeste réforme Kinnock. En effet, et de sinistre mémoire, le Directeur général de la DG BUDG fut en 2004 le Chef du cabinet du Commissaire ayant donné son nom à cette réforme du Statut qui a marqué au fer rouge l'histoire de la Commission. Il a été à cette époque l'un des artisans de la refonte du Statut la plus néfaste à la cohésion du personnel des Institutions.

Aussi, et en digne fils spirituel du père de cette réforme, le Directeur général de la DG BUDG, pour faire aboutir en force son projet d'open-space, semble vouloir appliquer, à la lettre et l'esprit, les mêmes méthodes autoritaires que son illustre ascendant avait adoptées pour conduire la trop fameuse réforme Kinnock.

Même si le bien-être du personnel ne semble pas être sa principale préoccupation, nous appelons néanmoins le Directeur Général DG BUDG à:

- entendre et voir ce qui s'est exprimé clairement dans les deux sondages effectués auprès des collègues sur ce projet d'open-space menaçant leur espace de travail,

- remettre sur le métier son ouvrage en respectant la chaîne interne de consultation selon les modalités de procédure définies dans le Manuel des conditions d'hébergement des services de la Commission – Partie 2 (« Housing

- restore order to his work by respecting the internal chain of consultation according to the procedures defined in the 'Housing conditions manual' of the services of the Commission - Part 2.

Manual »).